



## Extrait du registre des délibérations

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

### Du Conseil Municipal De la Commune d'EMBRUN

005-210500468-20250626-2025116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025

Séance du 26 Juin 2025

Délibération n° **2025-116 R**  
Objet : **Avenant à la convention d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain**

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Six Juin à 18h00,  
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,  
Légalement convoqué le Treize Juin deux mille vingt-cinq à la Salle de la Manutention,  
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,  
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à l'unanimité  
Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 19  
Nombre de votants : 29

#### Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Madame Audrey CEARD, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Barbara GASQUET, Madame Annick BOUISSIÈRE, Monsieur Robert PELLISSIER, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD

#### Représentés :

Madame Zoïa DEPEILLE donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD  
Monsieur Christian COULOUMY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER  
Madame Wiebke SILVE donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON  
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Audrey CEARD  
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL  
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA  
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Madame Ouria BLANCHET  
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Alexandre DIDIER  
Madame Véronique CONSTANS donne pouvoir à Monsieur Olivier LEFRANCOIS  
Monsieur Pierre BRUYAT donne pouvoir à Monsieur Robert PELLISSIER

-----

**Vu** la convention cadre Petites villes de demain valant Opération de revitalisation du territoire adoptée par délibération n°2023-151R du 7 novembre 2023,

**Vu** la convention de délégation de compétence politique du logement cadre de vie en date du 31 janvier 2025,

**Vu** la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain en date du 25 février 2025,

**Considérant** la dynamique actuelle autour de cette opération et le nombre important de demandes enregistrées auprès de l'opérateur,

**Considérant** la nécessité de réévaluer les objectifs opérationnels et financiers de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain,

**Considérant** l'avis du Comité urbanisme en date du 23 Juin 2025.

Madame le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **Approuve** ce projet d'avenant à la convention d'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain,
- **Autorise** Madame le Maire à signer cet avenant ainsi que les pièces nécessaires au suivi et à la mise en œuvre de celui-ci.

Fait à Embrun,  
Le 30 Juin 2025  
Madame Le Maire  
Chantal EYMEOUD

